



Expulsion après divorce avec un français

Par **sonia**, le **10/02/2009** à **17:35**

je suis algérienne j'ai été fiancé avec mon mari 3 ans puis en 2006 il y'a eu le mariage après une année mon mari qui est français a décidé de rentrer en France je viens d'avoir ma carte de résidence mais depuis qu'on est en France rien ne va avec mon mari qui a trop changé il me menace du divorce alors est-ce que j'ai le droit de rester en France après le divorce? merci

Par **citoyenalpha**, le **16/02/2009** à **10:07**

Bonjour,
La carte de résident ne s'obtient pas par le mariage. Seule la carte de vie privée vie familiale est soumise à la condition d'une vie commune de 3 ans.
Par conséquent votre carte de résident ne pourra vous être retirée du fait du divorce d'avec un ressortissant français.
Toutefois êtes-vous sûr de disposer d'une carte de résident valable 10 ans?
Restant à votre disposition.

Par **sonia**, le **22/03/2009** à **16:42**

merci de m'avoir répondu oui je viens d'avoir une carte valable dix ans mais je ne sais pas si elle me donne le droit de rester ici
je ne vais pas vous mentir une femme divorcée dans mon pays et dans ma famille c'est pas beau quelque part je me dis que ici je peux au moins travailler
excusez-mes faute merci

Par **sonia**, le **22/03/2009** à **16:51**

pardent sur la carte il est écrit sur ma carte nrrn titre de séjournrcertificat de résidence
algériennvoilà merci